



COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 21 septembre 2021 à 18 h 00

Procès-Verbal n° 524

Mail commission : reglements@isere.fff.fr

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Lucien BONO, Patrice GALLIN, Daniel HUGOT, Gilbert REPELLIN, Gérard ROBIN.

COURRIERS

VINAY – SAINT ANDRE LE GAZ : le pass sanitaire ne s'appliquera qu'à partir de 12 ans et 2 mois. Ce délai laissera deux mois aux adolescents afin qu'ils se fassent vacciner

VALLEE DU GUIERS – VEZERONCE-HUERT – CREYS-MORESTEL : en attente de vos documents de demande d'ententes pour régulariser vos ententes en féminines.

ST SIMEON SPORT FOOTBALL / M.J.C. ST HILAIRE DE LA COTE : merci de préciser vos effectifs dans vos documents « demande d'entente ».

GUC FF / AJA VILLENEUVE : l'entente sera validée lorsqu'il y aura au minimum 3 joueuses licenciées dans chacune des équipes féminines à 11 et 2 pour les équipes féminines à 8.

BOURG D'OISANS : demande transmise à la commission sportive.

CORBELIN / LA BATIE MONTGASCON : votre demande d'entente en U13 est incomplète. Il manque la partie réservée au club de LA BATIE MONTGASCON.

SEYSSINS : Vous adresser au service licences de la LAuRAFOOT.

Mutations de joueurs U20

Plusieurs clubs ont interrogé le district au sujet des mutations de joueurs U20 quittant un club qui va se déclarer en inactivité partielle (ou qui s'est déclaré).

Le District de football s'est rapproché du service juridique de la ligue qui a répondu :

« Il n'est pas possible de prononcer une inactivité en catégorie U20 sur footclubs car l'inactivité est possible sur les catégories U14/U15, U16/U17, U18/19 et SENIORS. Autant réglementairement qu'informatiquement, il n'est pas possible de faire une inactivité qu'en U20. En effet, un joueur U20 est considéré comme un joueur SENIORS même s'il joue dans un championnat jeunes... »

Dès lors, si le club A souhaite récupérer les U20 du club B, ces derniers seront exemptés du cachet mutation **si et seulement si** le club B a déclaré une inactivité dans la catégorie SENIORS.

Dès lors, si le club B a un effectif SENIORS, les joueurs U20 souhaitant le quitter et aller dans le club A se verront apposer le cachet mutation sur leur licence. »

EDUCATEURS D1

	CLUBS	NOM DE L'EDUCATEUR	PRENOM	TYPE DE LICENCE	N° LICENCE
D1A	LA MURETTE	MARTIN	Cyril	Technique Régional	2598614395
D1A	ASIEG	BRAZANE	Sofiane	Educateur Fédéral	2538646451
D1A	BALME NORD ISERE	MAMAN	Bernard	Educateur Fédéral	2520043797
D1A	EYBENS 2	BOUABID	Larbi	Educateur Fédéral	2543227159
D1A	FC 2A	LAVAU	Jérémy	Educateur Fédéral	2598624763
D1A	GIERES 2	BUONOMO Cyril	Gaetan	Educateur Fédéral	2529409701
D1A	LA TOUR-ST CLAIR	BRON	Mickaël	Educateur Fédéral	2520348920
D1A	LE VERSOUD	MAURICE	David	Technique Régional	2510946499
D1A	SASSENAGE	COLOMBANI	Thibault	Educateur Fédéral	2529414864
D1A	ST ANDRE LE GAZ	CLEMENT	Jean Baptiste	Educateur Fédéral	2519419194
D1A	ST CASSIEN	GALLOIS	Quentin	Educateur Fédéral	2588634305
D1A	VALLEE DE LA GRESSE 2	ZAMBITO	Gaetan	Educateur Fédéral	2599864028
D1A	VILLENEUVE	DONOSIO	Claudio	Educateur Fédéral	2511133959
D1B	CHARVIEU-CHAVAGNEUX 2	ALAIMO	Raphaël	Educateur Fédéral	2519402766
D1B	CROLLES	AVELINE	Nicolas	Educateur Fédéral	2519426734
D1B	ECHIROLLES 3	DJELLAL	Karim	Technique Régional	2520250722
D1B	ESTRABLIN	IFOUZAR	Zakari	Educateur Fédéral	2520244977
D1B	FORMAFOOT	BRIET	Loïc	Educateur Fédéral	2519428666
D1B	JARRIE-CHAMP	MENDESS	Ahmed	Educateur Fédéral	2520251340
D1B	LA COTE ST ANDRE 2	HAYOUNE	Karim	Educateur Fédéral	2520239909

D1B	MOS TROIS RIVIERES 2	DELAGÉ	Alexandre	Technique Régional	2568621898
D1B	NIVOLAS	NAJIH	Saïd	Dirigeant	2588657311
D1B	REVENTIN	LEFEVRE	David	Technique Régional	2500705828
D1B	ST MARTIN D'HERES	HAMILA	Salem	Educateur Fédéral	2520237325
D1B	ST MAURICE L'EXIL	VIRIEUX	Rodolphe	Technique Régional	2510482432
D1B	VALLEE DU GUIERS 2	HUMBERT	Maxence	Educateur Fédéral	2518689964
D1B	VEZERONCE-HUERT	TERRASSON	Ludovic	Educateur Fédéral	2511135268

ENTENTES

N°	Club 1	Club 2	Club 3/4	Club gestionnaire	Nbre équipes
U17					
11.17	UNIFOOT	A.S. DOMARIN		UNIFOOT	1
U15					
10.15	F.C. VOIRON PAYS VOIRONNAIS	C.S. VOREPPE		F.C. VOIRON PAYS VOIRONNAIS	1
SENIORS D5					
1.D5	THODURE	B.O.S.S.		THODURE	1